

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

POLYNÉSIE FRANÇAISE

PARAISANT LE 15 ET LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Matahiti 113
N° 11

TE VEA A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 4
no Tiunu 1964**ABONNEMENTS**

	Un an	Six mois (Francs Pacifique)	3 mois
Polynésie française.	180 fr.	100 fr.	60 fr.
France et territoires d'Outre-mer.....	190 fr.	105 fr.	60 fr.
Etranger.....	265 fr.	130 fr.	70 fr.

PRIX DU NUMERO :

Polynésie, France et T.O.M. : 15 fr. — Etranger : 20 fr.
Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie à Papeete.
Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.
Les annonces doivent parvenir à l'Imprimerie au plus tard 6 jours ouvrables avant la parution du journal.

ANNONCES ET AVIS

Annonces judiciaires, commerciales et annonces diverses : la ligne..... 15 fr.
Les mêmes renouvelées : la ligne..... 7 fr.
Publications de sociétés philanthropiques, littéraires, scientifiques, sportives, etc.. 7 fr.
C.C.P. Papeete N° 1139 — B.P. N° 117

ALLOCUTIONS

*prononcées à la Séance d'ouverture de la***1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE****de la Polynésie Française, le 26 mai 1964.****Par Monsieur Tevitu PITO**DOYEN D'ÂGE A L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames,

Messieurs,

Il convient au doyen d'âge de l'Assemblée Territoriale de rechercher, sereinement, ce qui, en cette année 1964, fait l'originalité de la Polynésie Française et en accuse la personnalité.

La question mérite réflexion.

Chacun sent pointer, en effet, sous le bouleversement actuel, de généreuses perspectives d'avenir. Notre pays entr'ouvre, sous nos yeux, et cela est important, une nouvelle page de son histoire. Les chapitres n'en sont encore qu'ébauchés. Les hommes, comme les événements, peuvent en modifier le cours.

Il est capital d'en bien connaître les données afin que la confusion ne gagne point les esprits.

Voici tout d'abord une société en quête d'un équilibre interne souhaité, à la recherche de formules viables résultant parfois d'influences opposées. L'Assemblée Territoriale le sait bien. La stabilité des institutions, en quoi certains pensent pouvoir déceler une vacance de la vie politique, cette stabilité est, tous comptes faits, nécessaire à la détermination du but à atteindre. Ce but, il faut le dire très haut, est de conserver à la Polynésie son originalité. Il ne s'agit pas de la soustraire à ce qu'il est convenu de nommer, d'un terme assez mal défini, l'évolution générale. En ce domaine, l'évolution ne pourrait, si l'on n'y prend garde, qu'accentuer dans le vaste concert actuel, la fragilité de notre pays. Cela doit être, sans cesse, présent à notre esprit.

Pour l'heure, bien des ombres subsistent.

C'est qu'une complexité croissante des problèmes nuit grandement à la simplicité de leur énoncé. L'information en devient chaque jour plus malaisée. L'Assemblée Territoriale est bien placée pour en connaître. Elle les perçoit déjà, parfois confusément, au contact de ses électeurs. Ses relations avec le

Conseil de Gouvernement et les services l'amènent à une conscience claire de la difficulté d'appréhender les problèmes posés, et plus encore de découvrir les solutions convenables.

D'une part, l'inventaire des ressources de la Polynésie peut conduire à estimer que le développement du tourisme pallierait en partie les inconvénients nés du vieillissement de la cocoteraie, de la mévente de la nacre perlière et de la vanille, de la condamnation à terme de l'exploitation minière, et de l'incertitude de la création de productions nouvelles.

D'autre part, l'implantation d'organismes gravitant autour du C.E.P. ne facilite pas non plus l'analyse immédiate.

Il est probable que, l'essor démographique se poursuivant inéluctablement et les bases économiques se transformant, l'on arrivera cependant à observer des changements aux structures sociales existantes.

Mais le sens de cette évolution est encore très largement imprévisible.

Il importe qu'en cette période difficile, la Polynésie soit assurée, plus que jamais, de pouvoir compter sur la participation effective de ses habitants à ce que commande l'intérêt général de leur pays, de notre pays.

Il importe également que la Polynésie ne puisse un seul instant douter de la volonté du Gouvernement Central de

donner à ses terres lointaines l'élan et le soutien nécessaires au regard des événements présents.

Le Doyen d'Age de l'Assemblée Territoriale ne saurait contester cette volonté ; rien ne permet de la mettre en doute ; tout, au contraire, affirme que sa manifestation est de jour en jour plus visible.

Mais il a le droit de rappeler que sur sa route, la Polynésie a depuis longtemps choisi un compagnon : la France, chaque jour plus puissante, plus humaine et plus belle, depuis que les destinées sont entre les mains de cet homme prestigieux que nous respectons et que nous aimons tous ici, parce que, à son premier appel, nous nous sommes ralliés à lui et que notre confiance est restée en lui toujours aussi inébranlable. J'ai cité le Général de GAULLE.

Et c'est parce que rien n'en laisse prévoir la fin que j'affirme, en votre nom, l'indéfectible adhésion de la Polynésie, de toute son âme, de toute sa généreuse sincérité, à la France immortelle.

Vive la France,

Vive le Général de GAULLE.

Vive la Polynésie Française.

Par Monsieur le Gouverneur Aimé GRIMALD

CHEF DU TERRITOIRE

Monsieur le Doyen,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Une nouvelle fois — et je m'en déclare très honoré — il me revient de prendre la parole devant votre Assemblée à l'occasion de l'ouverture de votre session administrative de 1964 pour faire le point de la situation économique et financière du Territoire telle qu'elle apparaît au Conseil de Gouvernement.

Après une année de transition, qui fut 1963, la Polynésie s'engage dans une phase nouvelle de son développement et connaît, pour reprendre un terme en vogue, une « mutation » d'une singulière ampleur.

L'observateur le moins averti ne peut qu'être frappé par certaines constatations : abondance des moyens de transport, multiplication des points de vente, modernisation des magasins, ateliers et bureaux, création de lotissements d'habitats économiques, ouverture de chantiers de travaux publics et privés, installation d'une zone industrielle, encombrement des quais, accélération du mouvement maritime et des touchées aériennes.

Les statistiques confirment d'ailleurs ces impressions : l'aérodrome de Tahiti-Faaa a vu passer 14.135 touristes en 1963, soit 35,8 % de plus qu'en 1962, — les comptes de dépôt en banque accusent une plus-value de 16 %, — 1.200 comptes ont été ouverts au nouveau service des chèques postaux, — le nombre des véhicules immatriculés dépasse 6.000, — plus de 1.000 permis de construire ont été délivrés en un an, — l'ensemble du commerce extérieur excède de 17 % en valeur son niveau de 1962.

Et cependant, un examen attentif des divers éléments d'une conjoncture apparemment aussi favorable montre que cette expansion relève plus de la psychologie que de la technique, l'évolution du secteur production ayant été infiniment moins marquée que celle du secteur consommation.

Ce qui frappe notamment, c'est le déséquilibre qui non seulement se consolide, mais s'accroît entre le produit des activités traditionnelles et celui des services.

Les cours du coprah, qui laissaient espérer en fin d'année un redressement, se sont de nouveau effrités, la production du coprah en 1963 aura été inférieure de 3,8 % à celle de 1962, et il faut redouter que celle de 1964 descende encore, révélant le vieillissement de notre cocoteraie.

La production de vanille verte est également en diminution de 16,2 % en tonnage, et la baisse du prix d'achat qui s'y est ajoutée se traduit par une chute de 35 % du revenu des producteurs polynésiens ; ceux-ci se trouvent, d'autre part, touchés par les résultats peu satisfaisants de l'exploitation de la nacre et de la culture du café.

Quant aux phosphates, tout laisse entrevoir la phase terminale de l'exploitation, l'évolution des cours et des marchés devant seule en accélérer ou en ralentir la fin.

Devant de telles données brièvement résumées, force est bien de reconnaître une nouvelle fois la faiblesse et la fragilité actuelles de notre économie traditionnelle qui ne saurait suffire à assurer aux populations un niveau de vie convenable et au territoire les moyens financiers dont il a besoin pour faire face à des charges qui, avec les années et le développement démographique, vont croissant.

* * *

J'ai déjà souligné devant vous, en d'autres séances, combien l'évolution de la situation générale était étroitement liée aux facteurs économiques et combien toute récession ou toute expansion trouvait immédiatement sa répercussion dans l'exécution du budget.

Dans un passé récent, l'analyse de ce phénomène s'avérait relativement simple : lorsque la valeur globale des exportations traditionnelles diminuait, les droits perçus à la sortie se trouvaient réduits en proportion ; mais, en outre, comme il y avait moins d'argent en circulation — et par suite, moins d'importations — les droits perçus à l'entrée diminuaient corrélativement. C'est ainsi que la chute des cours du coprah, à la fin de la Guerre de Corée, se traduisit de 1953 à 1957 par une stagnation des importations, entraînant les difficultés financières que vous avez connues au cours de ces années.

Depuis quelque temps, ce mécanisme s'est quelque peu compliqué à la suite de l'intervention, parmi les facteurs de la vie économique de la Polynésie, d'éléments nouveaux ; il s'agit, d'une part, des exportations qu'on appelle invisibles, nées de l'activité touristique, de l'autre, des apports métropolitains de plus en plus importants à des fins de fonctionnement et d'investissement dans les secteurs privés et surtout publics.

Grâce à ces éléments nouveaux, la valeur des exportations traditionnelles — dont la dégradation reste d'ailleurs préoccupante — n'a plus exactement la même influence qu'antérieurement sur l'évolution des importations et du produit des droits d'entrées. Tandis que nos exportations tombaient, de 1959 à 1963, de 1.103.000.000 CFP à 919 millions, nos importations ne cessaient de progresser passant de 1.188.000.000 en 1959 à 2.894.000.000 en 1963.

Ces chiffres indiquent mieux que de longs discours, combien ce territoire vit au-dessus de ses moyens propres, puisque le déficit de sa balance commerciale, qui était seulement de 85 millions en 1959, est passé en 4 années à près de 2 milliards de francs Pacifique. Avec la zone franc seule, qui reste le principal acheteur et le principal fournisseur de la Polynésie, le déficit atteint 1.369.000.000 CFP, soit environ 64 % du déficit total.

Si l'activité économique générale s'est développée, si les conditions de vie des populations se sont améliorées, il faut

bien voir et dire que ce résultat provient de circonstances extérieures et tout spécialement de l'intervention et de l'assistance de plus en plus soutenues de la Métropole.

* * *

L'un des nouveaux facteurs qui a permis à ce territoire une relance de son économie — et en même temps un certain redressement de sa situation budgétaire — a été le développement de l'industrie touristique. Cette activité, qui n'en est encore qu'à ses débuts, a déjà valu au pays, d'une part, d'importants transferts financiers au titre des investissements, d'autre part, des exportations invisibles, autrement dits des revenus, correspondant aux opérations de change réalisées localement par nos visiteurs. Dans une certaine mesure, ces opérations de change ont relayé les exportations traditionnelles et atténué le déficit de la balance des paiements ; elles sont passées de 125 millions CFP en 1959 à 472 millions en 1963. Le tourisme, à lui seul, représente, en 1963, plus de la moitié de ce qu'a rapporté l'ensemble de nos exportations visibles et nettement plus que le coprah (318 millions) ou les phosphates (381 millions CFP) ; dès à présent, le tourisme constitue la principale ressource du pays ; s'il ne profite pas encore visiblement à l'ensemble de la population, il est certain néanmoins que, par les activités diversifiées et déconcentrées qu'il a suscitées, par les recettes directes et indirectes qu'il permet d'asseoir, il apporte au territoire et au budget et ouvre sur l'avenir les perspectives les plus réelles.

* * *

Le deuxième facteur, qui influe depuis quelques années sur l'activité économique du territoire, est constitué par les apports de la métropole. Par là, le contribuable métropolitain marque sa solidarité avec son compatriote de Polynésie, soit en supportant lui-même des charges, — celles de l'enseignement secondaire, des aérodromes, entre autres, — pour lesquelles il s'est substitué à nous, soit en permettant la réalisation des travaux d'équipement nécessaires au bien-être des populations locales ainsi qu'au devenir de l'ensemble français.

Alors qu'en 1958 les dépenses de l'Etat dans le territoire — Fides compris — ne dépassaient pas 228 millions, elles ont quintuplé en 6 ans et atteignent en 1963 près de 1.300 millions C.F.P., c'est-à-dire plus que le montant du budget local ; c'est là une source constante de distribution de revenus, d'achats et de travaux.

Faut-il rappeler, en outre, les difficultés rencontrées au moment de l'élaboration du budget 1963 et comment, seule, une aide substantielle de l'Etat permit au territoire, par un ensemble de mesures atteignant 107 millions CFP, de faire face aux charges dont il n'était pas allégé ? En dépit de ce concours, et durant les six premiers mois de l'année, on a craint que les recettes restent en dessous des prévisions, et que 1963, comme 1962, s'achève par un déficit de plusieurs dizaines de millions.

Par bonheur, un renversement de la tendance s'est produit à partir de juin dernier ; le rythme des importations s'est

rapidement redressé entraînant des rentrées fiscales telles que l'exercice 1963 va se solder en excédent ; la valeur des importations au 31 décembre passé s'établit à 2.894 millions CFP, chiffre jamais atteint et en augmentation de 27,6 % par rapport à 1962. Tout laisse prévoir que 1964 verra se poursuivre et même s'accroître les résultats de l'année écoulée et permettra, si les dépenses ordinaires sont maintenues dans de saines limites de reconstituer la Caisse de réserve épuisée en 1962.

* * *

A quelles circonstances devons-nous ce brusque redressement de la situation, alors que l'économie était stagnante, — que, depuis la période des investissements touristiques de 1960-1961, rien n'était venu donner un nouveau coup de fouet à l'expansion, et que l'aide supplémentaire métropolitaine était essentiellement affectée à des fins de fonctionnement ?

Ce renversement de la tendance ne résulte manifestement, ni d'une reprise des exportations, ni d'un sursaut de l'activité touristique dont l'évolution, quoique très satisfaisante, ne saurait expliquer à elle seule une mutation aussi importante qu'inattendue.

En fait, la période d'expansion que nous connaissons aujourd'hui tient à l'accroissement considérable des transferts financiers du secteur public et à l'importation massive de biens d'équipement et de consommation consécutifs à l'implantation en Polynésie du Centre d'expérimentations. En quelques mois, le Centre d'essais, par son installation, par ses importations propres et par celles qu'il suscite, par les dépenses qu'il a déjà effectuées localement — et qui représentent en salaires, marchandises et travaux plus d'une centaine de millions CFP — a déjà apporté au territoire et à son économie de substantielles ressources ; or, les grandes réalisations ne sont pas encore lancées. Au nombre de celles-ci, et pour donner un ordre de grandeur, je vous indiquerai que la seule opération de modernisation du port de Papeete atteint une prévision qui avoisine 800 millions CFP et qui doit être exécutée en deux ans.

Ainsi le Territoire, depuis quelques mois, connaît un surcroît d'activité ; les ressources privées et publiques vont se trouver sensiblement accrues du fait que le Gouvernement a estimé nécessaire que le Centre d'expérimentations soit, aussi largement que possible, intégré au pays et y recherche, avec notre concours, le moyen de satisfaire ses besoins ; mais, il nous appartient, en pleine coopération avec les dirigeants du C.E.P., de faire en sorte que toutes les couches de la population puissent directement ou indirectement bénéficier de la conjoncture heureuse ; il nous appartient également, tout en aidant à la réalisation de la grande œuvre nationale dont la Polynésie est dépositaire, de veiller attentivement à ses conséquences et tout spécialement d'éviter, et c'est le vœu même exprimé par votre Doyen, qu'il en résulte des atteintes à l'originalité, à la personnalité de cette terre et de ses populations françaises, dont l'avenir est notre souci constant ; dans la vie de ce territoire, le Centre d'Expérimentations constitue

un épisode, même si c'est là une « très grande et longue affaire », comme l'a déclaré à Papeete le Ministre d'Etat chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

De toute façon, les importants crédits métropolitains affectés, tant au Centre d'essais, qu'aux réalisations d'intérêt local, — telles que port, adductions d'eau, aérodromes, routes — ces crédits vont, tout à la fois, compléter l'équipement du pays et créer du travail, mais aussi stimuler les entreprises, accroître les activités commerciales et industrielles, développer et rénover l'habitat individuel, susciter des initiatives inspirées par des besoins nouveaux, concourir à une diffusion élargie de la formation technique et professionnelle.

Mais, devant ces perspectives, il est souhaitable que chacun conserve la tête froide et ne se laisse pas dominer par l'euphorie ou la facilité. Ne perdons pas de vue que les grands travaux qui commenceront dans quelques semaines n'auront qu'un temps, — que les conditions économiques de la période d'installation des bases et des sites ne se malatiendront pas au-delà au même niveau élevé, — que l'augmentation de la circulation monétaire, la lenteur des approvisionnements extérieurs et la faiblesse de la production locale font redouter une tension permanente des prix, — que la préservation de l'agriculture traditionnelle constitue un impératif absolu, car un déséquilibre économique et social ne serait pas sans conséquences sérieuses.

Ces conséquences possibles de l'installation du Centre d'Expérimentations doivent inspirer notre action, car elles ne sont pas nécessairement inévitables si nous savons, les uns et les autres, prendre en temps voulu les mesures appropriées ; il n'appartient qu'à nous que le territoire franchisse sans graves problèmes l'époque dans laquelle nous entrons.

* * *

Il nous faut maintenant, après l'exposé sommaire de la situation telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, essayer de définir les objectifs que nous devons nous assigner pour les années à venir.

1^o/ — Notre premier souci doit être de soutenir les activités traditionnelles, afin d'assurer aux populations rurales une source constante de revenus et les faire participer plus largement à l'approvisionnement d'un marché intérieur en expansion.

En dépit de la mutation économique à laquelle nous assistons, l'agriculture reste l'activité unique d'une fraction importante de la population, et il importe que le niveau de vie, en particulier dans les archipels extérieurs, ne se différencie pas de façon notable de celui dont jouissent les habitants de Tahiti. Il s'agit donc d'éviter, avec l'accélération de l'exode rural, la diminution de la production et, avec la concentration urbaine, une prolétarianisation génératrice de bouleversements sociaux dont les corollaires sont trop souvent le parasitisme familial et la délinquance juvénile. Nos préoccupations rejoignent ainsi parfaitement celles de votre Doyen.

C'est dans le secteur productif que devront être investies en priorité les ressources à venir des importations découlant de l'implantation en Polynésie Française du Centre d'Expérimentations.

La régénération de la cocoteraie, les encouragements au développement de la culture du café, du poivre, du cacao, des cultures maraichères, l'effort de valorisation de l'enseignement agricole doivent être maintenus et même accentués ; le prix d'achat au producteur de coprah appelle une amélioration, et je puis vous assurer que cette question fait actuellement l'objet d'une étude au Ministère d'Etat qui a le désir de trouver une solution positive. L'élevage, de son côté, connaîtrait de plus amples débouchés, compte tenu de l'accroissement de la population, s'il était stimulé et si étaient développés les essais d'amélioration sur le plan zootechnique et sur celui des pâturages. La pêche locale a déjà marqué des progrès, notamment avec les premières mises en place de petites chaînes de froid et avec l'acquisition d'un bateau de pêche expérimental. Il reste cependant à accroître et à adapter les transports, et à pouvoir stocker au chef-lieu, dans des conditions parfaites de conservation, les excédents de l'offre ; je vous annoncerai à cet égard que la décision a été récemment prise par un groupe privé français, auquel participe la banque d'émission, de créer à Papeete un frigorifique d'une importante capacité.

A cette esquisse d'un programme de promotion des activités traditionnelles, il nous faut ajouter, d'abord le développement des actions scolaires et sanitaires dans les îles, et la création des Conseils de circonscription, — ensuite l'achat par le Territoire des grands domaines insuffisamment mis en valeur qui, une fois morcelés, aménagés, confiés à des cultivateurs méritants démunis de terres, permettraient de dégager des ressources nouvelles pour une population en croissance continue. Il nous faut également évoquer l'opportunité pour votre Assemblée d'aborder l'examen des projets de délibération qui lui sont soumis depuis longtemps, relatives au régime des terres ; pour le présent, comme pour l'avenir, il est profondément choquant que l'indivision puisse constituer une entrave à la mise en valeur.

2^o/ — Le deuxième objectif à poursuivre est de perfectionner l'infrastructure touristique, cette activité restant la base même de l'avenir économique du territoire.

Dans ce domaine, vous le savez, l'action de la Métropole a été déterminante avec la création de l'aéroport de FAAA et demain, avec la modernisation du port de PAPEETE et la construction des aérodromes de Rangiroa, Anaa, Hao, en attendant, sans doute, celui des Marquises. C'est l'Etat, en outre, qui prendra en charge l'entretien des aérodromes secondaires, soulageant ainsi de façon sensible les finances territoriales.

Mais, c'est au Territoire qu'il revient de faciliter le développement de l'infrastructure par des réalisations telles que route traversière, club nautique, aménagement de plages, promotion de l'artisanat local. C'est au Territoire à encourager

l'édification d'établissements nouveaux, dès l'instant où ceux qui existent se révèlent insuffisants pour accueillir une clientèle en constante augmentation du fait de la multiplication des liaisons aériennes françaises ou étrangères. A cet égard, je ne saurais vous dissimuler qu'il serait temps pour votre Assemblée d'examiner un projet de délibération qui lui a été soumis il y a déjà un certain nombre de mois et qui vise à proroger le régime fiscal d'encouragement aux investissements hôteliers dont le terme expire dans quelques semaines. A défaut de la reconduction de ce régime, non seulement des projets particulièrement importants et, je dirai, nécessaires, risquent d'échouer, mais, en plus, un doute pourra naître dans l'esprit de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir touristique de la Polynésie quant à la volonté du Territoire de concourir efficacement à l'accroissement de son essor dans ce domaine essentiel.

3°/ — Le troisième but de notre action présente serait de préparer dès maintenant des activités de relais destinées à assurer une diversification de l'économie locale.

Il faut prévoir qu'à l'issue de la période des grands travaux, le standing de vie des populations risquera de connaître une sensible contraction si, d'ici là, des projets ne sont pas mis au point, apportant, ou des activités nouvelles, ou la modernisation d'activités antérieures insuffisamment exploitées.

C'est dans de telles intentions que sont poursuivies à l'heure actuelle les études destinées à créer une huilerie de grande capacité permettant l'exportation, non plus de la matière première, mais d'un produit semi-fini. C'est dans le même esprit que, prochainement, nous aurons à déterminer comment la perliculture devra passer du stade expérimental à celui d'une exploitation judicieusement conduite.

D'autres études sont en cours ou vont être lancées en vue de favoriser une certaine industrialisation : des cultures nouvelles ou régénérées, dans le domaine des fruits ou des plantes à parfum, devraient pouvoir, selon l'opinion d'un spécialiste actuellement parmi nous, procurer, après transformation, des revenus particulièrement substantiels ; — d'autres productions fruitières permettraient la création de conserveries dont les produits seraient destinés à la consommation intérieure : — la situation géographique de Papeete et la rénovation de son port ont fait penser que notre capitale pourrait jouer un rôle d'escale de soutage sur les grandes routes maritimes reliant l'Amérique à l'Australie, le Chili au Japon. Nous avons enfin des espoirs qu'une base de grande pêche s'installera un jour dans les îles Sous-le-Vent, avec entrepôt frigorifique et, sans doute, conserverie de poisson.

4°/ — Le quatrième objectif de notre action doit consister à lutter contre la hausse des prix.

Pour qu'un programme, quel qu'il soit, puisse porter ses fruits immédiatement, ou à long terme, pour que les populations bénéficient pleinement des périodes de prospérité, il est indispensable d'obtenir une stabilité des prix tant il est vrai qu'aucun développement économique véritable ne peut être réalisé dans une ambiance d'incertitude.

Il importe dès lors que chacun se pénétre de la nécessité de l'épargne, de l'emploi de celle-ci davantage à l'acquisition

de biens d'équipement qu'à des satisfactions passagères ; je souhaiterais, par exemple, que tous ceux qui vont travailler sur les chantiers de grands travaux puissent thésauriser une partie de leur salaire en vue d'acheter une terre, ou de construire une maison.

Il importe également que la puissance publique elle-même évite de prendre des dispositions qui concourent à la cherté de la vie. C'est pourquoi doivent être désormais proscrits les relèvements de taxes ou droits frappant la consommation et affectant l'indice du coût de la vie. C'est pourquoi le budget lui-même ne doit pas être une source supplémentaire d'accroissement de la circulation monétaire et de la montée des prix dans une redistribution hâtive des plus-values ; les dépenses de fonctionnement, déjà augmentées de 25 % cette année, et dont vous connaissez le caractère pratiquement irréversible doivent être maintenues à leur niveau actuel ; dans un pays où les investissements sont, le plus souvent, l'œuvre de la puissance publique, la stabilisation des charges ordinaires doit seule permettre de dégager les disponibilités qu'exige le développement d'une infrastructure insuffisante dans les secteurs productifs. En d'autres termes, les recettes supplémentaires, dont le budget va bénéficier, devront, en priorité, être affectées à des opérations d'investissement, d'équipement ou d'encouragement à la production ; je reconnais d'ailleurs volontiers que c'est dans cette voie que se sont déjà engagés le Conseil de Gouvernement et votre Commission permanente en consacrant le premier collectif de 1964 à des travaux d'équipement.

Des mesures d'un autre ordre sont ou seront indispensables afin que l'indice du coût de la vie ne franchisse pas, de date en date, des paliers successifs. Une nouvelle réglementation des prix des marchandises importées, adaptée aux conditions de commercialisation actuelle, est en cours d'examen et sera incessamment soumise à la Commission des prix. Il n'est pas exclu que la taxation de certains produits locaux de consommation apparaisse un jour comme une nécessité. Faudra-t-il même aller jusqu'à apporter, en outre, des limitations à la distribution du crédit à la consommation, et multiplier le nombre des contrôleurs des prix ?

Il est également une question qui relève des pouvoirs de votre Assemblée et qui devrait être traitée sans tarder : il s'agit de la réglementation des loyers d'habitation dont le projet vous a été présenté depuis déjà plusieurs mois et dont l'urgence est évidente car il s'agit là d'un secteur des prix aujourd'hui tout spécialement sensible.

Dans l'intérêt des consommateurs, comme des producteurs, dans le souci d'asseoir en Polynésie une économie saine et de ne pas courir au devant de l'inflation à laquelle ne manquerait pas de succéder une recession douloureuse, cette action contre la tension des prix des produits et services doit constituer en permanence une de nos préoccupations majeures.

Ajoutons, d'ailleurs, que cette action serait grandement facilitée si le territoire se dotait d'un régime fiscal différent de celui qui existe, faisant une plus large place à la taxation directe et redonnant aux droits d'entrée et de sortie leur rôle essentiel d'intervention économique. Ces droits devraient nous

permettre, en ajustant leurs taux, soit de réduire sur le marché intérieur l'incidence de la baisse des cours mondiaux affectant nos exportations, soit d'augmenter, ou au contraire, de restreindre la consommation, soit de protéger une production locale ou de peser sur ses prix en faisant jouer plus librement la concurrence extérieure.

Mais, dans la mesure où l'on attend des droits indirects la plus grande partie des ressources budgétaires, ces ajustements de taux sont souvent impraticables puisqu'ils mettent en cause l'équilibre des recettes et des dépenses. Et c'est là, dans des périodes comme celle-ci, que nous ressentons le double défaut de notre système financier : il est d'abord hypersensible aux variations économiques dont l'origine échappe généralement aux instances locales ; il interdit ensuite de peser sur l'économie et sur les prix selon le sens de ces variations.

Il sera vraisemblablement nécessaire qu'avant la prochaine session budgétaire soit repensée la politique fiscale du Territoire, si d'ici là la tension des prix s'est révélée anormale.

* * *

Tel est, Mesdames, Messieurs, le rapport exhaustif que la situation actuelle a suggéré au Conseil de Gouvernement, soulignant sans complexe aussi bien les lumières que les ombres.

Le programme qui est soumis à vos réflexions, les multiples actions qu'il prévoit dans les secteurs les plus sensibles de nos structures, ne sauraient être considérés comme excédant nos

possibilités propres et nos volontés, s'il est bien acquis préalablement que l'entreprise affecte l'avenir même de ce Territoire, — que les forces de l'Assemblée et du Conseil de Gouvernement sont unies pour promouvoir une politique à longue vue et que, dans cette occurrence, Monsieur le Doyen, je vous en donne l'assurance, nous pouvons toujours compter sur l'assistance de l'Etat. Celui-ci ne vient-il pas récemment encore de marquer sa sollicitude à la Polynésie en lui allouant une aide budgétaire qui, sous des formes diverses, atteint cette année près de 140 millions CFP, et même en consolidant cette aide du fait de l'imputation définitive au budget général des rémunérations de la presque totalité des fonctionnaires d'origine métropolitaine ?

Avec les apports multipliés de la Métropole, avec une économie redressée, avec les outils déjà forgés, ou qui vont l'être, avec le rayonnement qu'acquiert de plus en plus cette terre française, le Territoire possède des atouts comme bien peu, à notre époque, peuvent en compter de semblables dans le Pacifique tout entier. C'est aux hommes de ce pays qu'il revient de les jouer en évitant de laisser passer la chance qui leur est offerte.

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte votre première session ordinaire de l'année 1964.

Vive la Polynésie Française

Vive le Général de GAULLE

Vive la FRANCE.